

Délibération N° 1/2024
Séance du 28.02.2024

Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 125'000, -- au Maire pour le défrichage et l'abattage sélectif d'arbres sur la parcelle N°1074 dite campagne Bran

Vu l'engagement acté de la commune à devenir propriétaire de la totalité de la parcelle N°1074 à l'horizon 2025,

vu l'état actuel de la parcelle N°1074 et la nécessité d'effectuer des travaux de défrichage et d'abattage sélectif d'arbres,

vu la volonté communale inscrite dans son plan directeur communal, de maintenir les cultures horticoles et arboricoles sur cette parcelle et de considérer la mise en place d'activités socio-éducatives en lien avec les vergers et la vigne,

vu les offres de nettoyage et défrichage reçues,

vu l'estimation des coûts des travaux d'abattage sélectif et des honoraires ad-hoc,

vu les discussions de la commission Ad-hoc Campagne Bran du 31 janvier 2024,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 40 al.7 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions,

1. De défricher et d'abattre sélectivement des arbres la parcelle N°1074 dite « campagne Bran » à Pimplinge ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 125'000, -- destiné au financement de cette opération ;
3. De charger le Maire de mettre tout en œuvre pour finaliser les opérations foncières ;

COMMUNE DE



PUPLINGE

4. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
5. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 125'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.



L.-Raquel PRY
Présidente



Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 28.02.2024